MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision nº 13313 du 10 septembre 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR : *INTJ1233099S*

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision nº 18111 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128671S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er octobre 2012 :

Cayla, Michel	Nigend : 120 798	Numéro de livret de solde : 5 221 112

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er octobre 2012 :

Luddène, Christophe	Nigend : 151 107	Numéro de livret de solde : 8 009 168

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er octobre 2012 :

Liard, Catherine	Nigend : 180 725	Numéro de livret de solde : 8 029 863

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er octobre 2012 :

Sollaud, Romain	Nigend : 204 970	Numéro de livret de solde : 8 058 892
Tournemeule, Cédric	Nigend : 211 210	Numéro de livret de solde : 8 063 231

Fait le 10 septembre 2012.

Le général,
commandant la gendarmerie des transports aériens,
DAMIEN STRIEBIG